

COMMUNE DE TRUMILLY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le maire. Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU permet :

- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable,
- d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opérations de l'exercice	338 743.63	372 931.25	23 214.33	31 855.16
Résultat de l'exercice	0	34 187.62	0	8 640.83
Résultats de clôture 2024	0	198 881.71	0	63 310.74
RESULTATS DEFINITIFS		233 069.33		71 951.57

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- **les dépenses et recettes réelles** qui font l'objet d'un encaissement et d'un décaissement réel, -
- les dépenses et recettes d'ordre** qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissements, provisions). Elles sont équilibrées.

A – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élèvent à 338 743.63 € (dépenses réelles et d'ordre)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation et l'entretien des bâtiments, des espaces communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures (électricité, gaz, repas au restaurant scolaire, matériel d'entretien...), les prestations de service (contrats de maintenance), les assurances, les taxes foncières, les subventions versées aux associations, les dépenses de personnel, les indemnités des élus, les participations versées aux organismes extérieurs (SIVOS ; SAGEBA ; SMIAEP ; SISN etc...).

DEPENSES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
011 Charges à caractère général	244 111.15	79 596.43
012 Charges de personnel	105 800	79 192.22
014 Atténuations de produits	45 084	45 084
23 Virement à la section d'investissement	18.10	0
65 Autres charges de gestion courante	128 155	125 513.44
66 Charges financières	2 619.39	2 619.39
67 Charges spécifiques	400	0
68 Dotations aux amort et provisions	100	0
042 Opérations d'ordre (amortissements)	6 738.15	6 738.15
TOTAL DEPENSES	533 025.79	338 743.63

B – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 571 812.96 € :

Les recettes de fonctionnement correspondent au report de l'excédent de la section de fonctionnement 2024, aux dotations de l'Etat, aux impôts locaux, à l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération du Pays de Valois, à l'allocation compensatrice sur les

taxes foncières, aux produits encaissés au titre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RTE, SICAE Oise, Orange EARL de la Croix Saint Pierre), aux locations de salles municipales.

RECETTES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
002 Excédent reporté	198 881.71	198 881.71
70 Produits des services	11 780	919.66
73 Impôts et taxes	231 922.03	277 868.32
74 Dotations et participations	93 574.80	92 680.99
75 Autres produits de gestion courante	1 167.25	1 462.28
78 Reprises provisions semi-budgétaires	200	0
TOTAL RECETTES	537 525.79	571 812.96

La section fonctionnement dégage un excédent 2025 de 34 187.62 €, qui, cumulé au solde de 2024 s'élève à 233 069.33 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est lié aux projets de la commune à moyen et long terme.

A – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles concernent les dépenses faisant varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune, notamment les acquisitions (au-dessus de 4 000 €) de mobilier, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En 2025, la commune n'a pas réalisé d'investissement à proprement parlé, seul le capital des échéances de l'emprunt pour les travaux de restauration des toitures de l'église ont été payés.

DEPENSES	VOTE BP 2025	REALISATIONS 2025
1641 emprunts et dettes assimilées	23 232.43	23 214.33
2116-21--Columbarium	7 303.80	0
2118-21-Chemin rural de Drucy à Rocquemont	2 989.80	0
21538-21-Changement lampadaires	32 628.54	0
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	66 154.57	23 214.33

B – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Plusieurs types de recettes sont imputées en investissement : les ressources propres, les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues pour les projets d'investissement ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

En 2025, la commune a enregistré 31 855.16 € de recettes réparties comme suit :

Chapitre	Article	Voté en 2025	Réalisé en 2025
001	Excédent antérieur reporté	63 310.74	
021	Virement de la section de fonctionnement	18.10	0
10222	FCTVA	0	7 490
10226	Taxe d'aménagement	5 000	9 612.49
1321-21	Subvention église	0	8 014.52
13461-21 Op. 117	Subvention DETR Columbarium	2 434.60	0
1321-21 Op. 118	Subvention DETR Changement des lampadaires	10 876.18	0
1323-13 Op. 117	Subvention Département Columbarium	2 434.60	0
1323-13 Op.118	Subvention Département lampadaires	10 876.18	0
28041582-040	Très Haut Débit	3 977.50	3 977.50
280422-040	Subvention pour l'Assainissement Non Collectif	2 760.65	2 760.65
	TOTAL DES RECETTES	101 688.55	31 855.16

Les recettes réelles perçues :

FCTVA :	7 490 €
Taxe d'aménagement	9 612.49 €
Amortissements Très Haut Débit	3 977.50 €
Amortissements subvention communale assainissement	2 760.65 €

Les subventions perçues :

Reliquat de subvention pour les travaux de restauration des toitures de l'église

8 014.52€

La section d'investissement dégage un excédent 2025 de 8 640.83 €, qui, cumulé au solde de 2024 s'élève à 71 951.57 €.